



Pension alimentaire enfant majeur quittant le domicile

Par Blabla123

Bonjour. Ma fille majeure vient de rencontrer un jeune sur internet. Elle souffre d'instabilité psychiatrique pour laquelle elle est sous traitement qui la stabilise. Elle n'a aucun retard intellectuel même si elle bénéficie d'une reconnaissance MDPH. Elle est encore au lycée (privé). Je finance ses études. Elle a une vie équilibrée et confortable : écoute, dialogue, amour, suivi médical, habillement, sorties, vacances... Elle demeure fragile. Les discussions avec ce jeune homme ont commencé depuis trois semaines. Ce jeune vit chez ses parents. Il est en contrat d'apprentissage. Ma fille me précise qu'il va venir la voir en fin d'année (800 km de distance les séparent). Il va prendre une chambre en ville. Elle m'indique d'emblée qu'elle le rejoindra dès la première nuit. Je ne suis pas hostile à cette relation. J'ai simplement conseillé à ma fille de prendre le temps de se connaître. Apparemment leurs discussions virtuelles font qu'ils se connaissent selon ma fille. Celle-ci se braque, ne participe plus à la vie de la maison qu'à contre coeur même pour de toutes petites tâches. Tout est source de conflits. Elle menace de quitter la maison avec ce jeune et d'aller vivre chez ses parents. Ils se sont connus sur un réseau social où elle publie des photos de ses vacances, de ses loisirs etc. Je ne connais pas ces personnes. Ma fille est peut-être manipulée. J'ai très peur quant à son avenir proche. Je crains par ailleurs qu'ils l'incitent à demander une pension alimentaire, bref essaient de tirer partie de la situation. Je suis en activité salariée. Que puis-je faire juridiquement parlant? J'ai très peur pour elle. Elle est majeure, même si reconnue également en ALD et porteuse d'un handicap. Elle tient un discours tout à fait cohérent en public. Elle est excellente élève. Je ne pense pas pouvoir l'empêcher de partir et par là même de gâcher sa vie auprès de personnes inconnues. Elle poursuit des études administratives.

A t elle le droit de me réclamer de l'argent ? Je suis en activité professionnelle. J'ignore sur qui elle est tombée exactement. Je la vois foncer tête baissée dans une démarche insensée. Peut être ces gens spéculent ils sur ses particularités ? J'ai préféré être précise dans cette situation particulière afin d'obtenir les renseignements juridiques adaptés. Un grand merci pour votre aide.

Par Isadore

Bonjour,

Votre fille majeure serait en droit de vous demander une pension alimentaire proportionnelle à ses besoins et à vos moyens si elle suit assidument des études ou cherche activement du travail. Pour fixer une pension, un juge tient compte des revenus et des charges du débiteur.

Si je comprends bien, pour le moment vous n'avez que des craintes, mais aucun élément tangible que la situation soit inquiétante. Votre fille n'est pas la première jeune femme à voir envie d'aller vivre avec le jeune homme qu'elle aime.

Sauf si son discernement est altéré au point de nécessiter une tutelle ou une curatelle pour la protéger, elle ou ses biens, vous ne pouvez rien faire. Et encore, une personne protégée choisit ses relations et son lieu de résidence.

C'est une adulte, pour le moment il ne semble être question que de passer des vacances "en amoureux" avec son cher et tendre à la fin de l'année. Mais s'il lui prend l'envie d'aller vivre avec lui ou de mettre fin à ses études, ce sera son choix.

Sauf si vous avez de hauts revenus, une pension alimentaire ne suffirait pas à subvenir aux besoins de votre fille. Ce serait donc une mauvaise affaire que de compter dessus.